



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Avis du CRHH sur la programmation ERBM 2024

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

Pour 2024, la région Hauts-de-France bénéficie d'une dotation de 13 M€ pour financer des réhabilitations de logements sociaux miniers énergivores au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM). La répartition entre EPCI du bassin minier des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2024 concernant les opérations en cours a été soumise aux membres du CRHH le 29 mars 2024. La répartition du solde (8 927 000 € en AE concernant les opérations nouvelles) fera l'objet d'une consultation du CRHH à l'automne 2024.

Répartition des AE entre EPCI pour les opérations en cours pour 2024						
CAVM (59)	DA (59)	Total Nord	CAHC (62)	CALL (62)	Total Pas-de-Calais	Total Hauts-de-France
1 492 000 €	915 000 €	2 407 000 €	1 032 000 €	634 000 €	1 666 000 €	4 073 000 €

Le CRHH émet un avis favorable sur cette répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2024.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS